



# Diagnostic de Performance Energétique



Fiche Conseil

## À SAVOIR

● Des chiffres qui en disent long...

Le parc français compte 31 millions de logements. **19 millions** d'entre eux ont été **construits avant 1975**, alors qu'il n'existait **aucune réglementation thermique** fixant des impératifs d'isolation ou de performances des équipements de chauffage.

● La **performance énergétique** d'un bâtiment dépend de la qualité du bâtiment, de ses équipements énergétiques et de son mode de fonctionnement. Pour une meilleure performance énergétique, mieux vaut **privilégier les énergies renouvelables**.

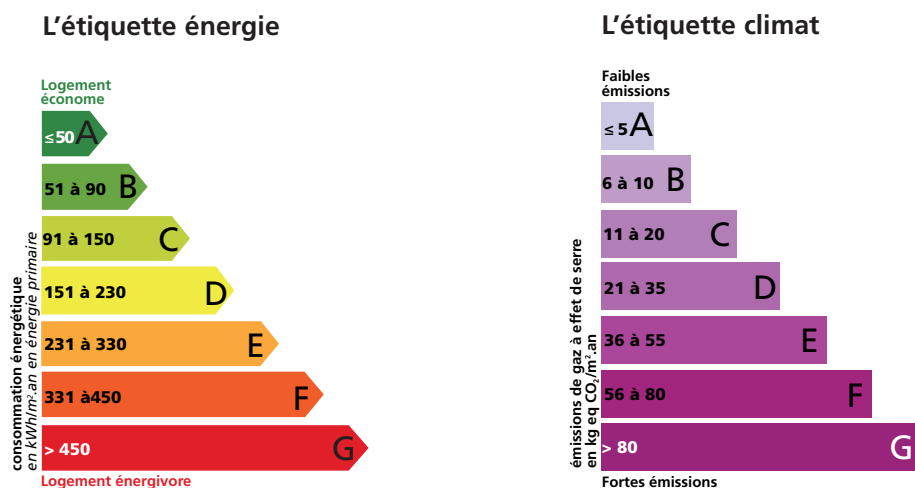
En France, les bâtiments consomment **43 %** de l'énergie et produisent plus de **22 %** des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre du Grenelle Environnement un objectif ambitieux a été fixé : **diviser par 4 la consommation énergétique du parc résidentiel d'ici 2050\***.

## Le DPE, c'est quoi ?

C'est un outil pour vous éclairer sur le choix d'un logement, étayer la négociation de son prix et orienter les travaux à effectuer pour améliorer sa performance énergétique.

Il fournit une estimation de la **consommation énergétique** (en kWh/m<sup>2</sup>.an) de votre logement, un **coût moyen** de celle-ci et son **impact en matière d'émissions de gaz à effet de serre**.

Les estimations chiffrées du DPE sont traduites sur deux étiquettes, **l'étiquette énergie** (analogue à celle que vous trouvez pour l'électroménager) et **l'étiquette climat** qui indique les émissions de CO<sub>2</sub> générées par la consommation énergétique du logement.



Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2011**, toute annonce immobilière (vente ou location d'un logement) doit mentionner la classe énergétique du DPE.

Le DPE est valide pour une durée de 10 ans.

## Quand doit-on réaliser un DPE ?

- Lors de la **location d'un logement** : le DPE doit être annexé au contrat.
- Lors de la **vente ou de la construction** d'un logement : le DPE est établi aux frais du vendeur et doit être à la disposition de tout acquéreur potentiel dès que le logement est mis en vente.

- Pour une construction neuve, le maître d'ouvrage fait établir un DPE et le remet au propriétaire du bâtiment au plus tard à l'achèvement des travaux.
- Si vous achetez sur plan, c'est le promoteur qui doit vous fournir le DPE, au plus tard au moment de la livraison du logement.

Si vous faites réaliser un DPE **en dehors du cadre des obligations légales** vous pouvez bénéficier d'un **crédit d'impôt sur son coût**.

## Comment trouver un professionnel du DPE ?

Vous pouvez consulter :

- les organismes accrédités par le COFRAC ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) ;
- les agences départementales pour l'information sur le logement (cordonnées sur le site de l'ANIL [www.anil.org](http://www.anil.org)) ;
- le site dédié du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (<http://diagnostiqueurs.application.developpementdurable.gouv.fr/retourRecherche.action>)

## Combien ça coûte ?

Les tarifs ne sont pas réglementés et il est prudent de **demandeur un devis à plusieurs professionnels**.

En moyenne, un DPE coûte entre 100€ et 250€ pour un logement.

### FOCUS

**Le crédit d'impôt Développement Durable** est une disposition fiscale permettant aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique portant sur la résidence principale. Il est plafonné à **8 000€ pour une personne** et **16 000€ pour un couple** avec une majoration de 400€ par personne à charge.

**Les investissements concernés** : isolation thermique, changement de chaudière, appareil de régulation ou de programmation du chauffage, installations d'énergies renouvelables.



**Demandez conseil à votre Agent Général Aviva sur le pack Energies Nouvelles.**



**Aviva Assurances**

Siège social : 13 rue du Moulin Bailly  
92271 Bois-Colombes Cedex

*Société Anonyme d'Assurance Incendie, Accidents et Risques Divers.  
Entreprise régie par le Code des assurances  
Capital social de 168 132 098,28 Euros  
306 522 665 R.C.S. Nanterre*

Retrouvez Aviva sur